Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 32/2008

OBJET :	Promouvoir le titre de gestionnaire financier autochtone accrédité (GFAA)
PROPOSEUR(E) :	Dennis Meeches, Chef, Première Nation de Long Plain, Man.
COPROPOSEUR(E):	Glen Pratt, mandataire, Première Nation de Gordon First Nation, Sask.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. En 1998, dans son rapport, *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, le gouvernement du Canada a répondu à la Commission royale sur les peuples autochtones, en considérant le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion financière et de la comptabilité comme une condition préalable avant d'accéder à l'autonomie gouvernementale.

B L'APN et l'Association des comptables généraux accrédités (CGA) du Canada ont signé un protocole d'entente le 30 mars 1998 et mis sur pied le Groupe de travail APN-CGA;

C. Les objectifs du Groupe de travail APN-CGA étaient de renforcer les compétences et les normes en comptabilité des Premières Nations et de préparer les bases à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale par les Premières Nations;

D. Le Groupe de travail APN-CGA a estimé qu'il était important de créer une association nationale d'agents financiers autochtones dans le but d'accroître les capacités des Premières Nations;

E. Adoptée par les Chefs en assemblée en décembre 1998 lors de la Confédération des nations, la résolution nº 70/98 soutenait la constitution en personne morale d'une association nationale d'agents financiers autochtones et de ses filiales provinciales;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

F. En 1999, l'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA Canada) a été constituée en personne morale en tant qu'association sans but lucratif ayant pour mission d'améliorer les compétences en politiques et gestion financières des Autochtones. Selon le principe de AAFA Canada, améliorer les compétences en gestion des personnes responsables des ressources autochtones constitue un moyen clé pour atteindre avec succès l'autonomie gouvernementale et offrir une meilleure qualité de vie aux Autochtones du Canada;

G. En 2000, AAFA Canada a été reconnue par le gouvernement fédéral en tant qu'établissement d'enseignement enregistré;

H. AAFA Canada a mis en place le titre de gestionnaire financier autochtone accrédité (GFAA) – un titre professionnel destiné uniquement aux Premières Nations qui est basé sur le programme d'études professionnelles des CGA;

I. AAFA Canada a incorporé les éléments suivants dans le titre de GFAA :

   a. Normes de compétence nationales des GFAA;
   b. Normes de conduite éthique des GFAA;
   c. Programme d'études en gestion financière autochtone – un ensemble de quatorze cours conduisant à l'examen professionnel national des GFAA;
   d. Politique relative au maintien de l'accréditation des GFAA;

J. En 2006, CGA Canada a annoncé que les GFAA étaient admissibles à un transfert global au niveau 4 du programme d'études professionnelles des comptables généraux accrédités (CGA);

K. Les filiales de l'AAFA travaillent ensemble à l'accomplissement de la mission et des objectifs de AAFA Canada dans les régions suivantes : Canada Atlantique, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest;

L. AAFA Canada compte 1 300 membres répartis dans l'ensemble du Canada, dont 392 détiennent le titre professionnel de gestionnaire financier autochtone accrédité (GFAA).

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée soutiennent les activités de l'Association des agents financiers autochtones (AAFA) du Canada et de ses filiales, qui jouent un rôle important dans l'amélioration des compétences en gestion financière des Autochtones dans l'ensemble du pays.

2. Les Chefs en assemblée recommandent aux citoyens des Premières Nations de suivre une formation en gestion financière auprès de l'AAFA et d'obtenir le titre professionnel de gestionnaire financier autochtone accrédité (GFAA).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

3. Les Chefs en assemblée estiment que le titre professionnel de gestionnaire financier autochtone accrédité (GFAA) constitue la meilleure référence à laquelle peuvent se fier les Premières Nations qui souhaitent embaucher du personnel pour occuper des postes en finances et en gestion.
4. Les Chefs en assemblée demandent au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'accorder les fonds nécessaires aux Premières Nations pour obtenir une formation adéquate en finances et en gestion afin d'améliorer les compétences et renforcer les capacités dans les communautés des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national